



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) Saint-Louis Agglomération

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

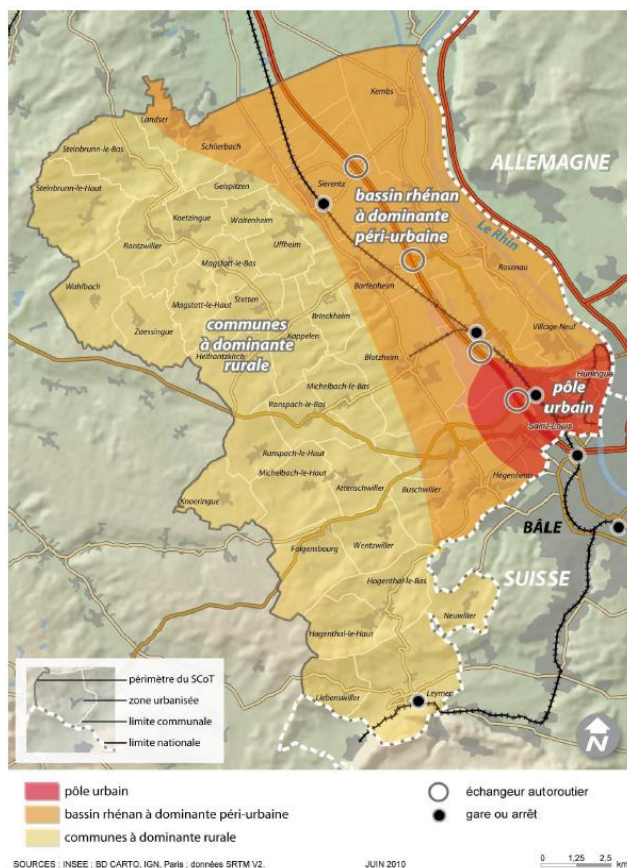
- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires** et interrégionales
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté... ;
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport... ;
 - Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du territoire de Saint-Louis Agglomération au 29 juin 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc l'EPCI : **Saint-Louis Agglomération**

Ce périmètre regroupe 40 communes pour une population de 80 298 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Échelle du contrat
PCAET	En cours (à finaliser en 2021)	EPCI
Cit'ergie		EPCI
Cit'ergie		Ville de Saint-Louis
TEPCV	10 octobre 2016	Ville de Saint-Louis
Contrat de territoire Eau Climat (Agence de l'Eau)	02 octobre 2020	EPCI + Ville de Saint-Louis
Contrat d'objectif territorial (ADEME)	En cours en vue de la signature	EPCI
Contrat local de santé	En cours en vue de la signature	EPCI
Quartier prioritaire de la politique de la Ville + ANRU	24 juin 2015	Ville de Saint-Louis - quartier de la gare
Pacte Ville Moyenne	2019	Ville de Saint-Louis - Cœur de Ville
Territoire d'industries	18 mars 2019	Sud Alsace

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie du territoire

I. Les principaux enjeux du territoire

1) Des enjeux de cohésion territoriale

Le territoire occupe une position stratégique au carrefour de plusieurs agglomérations structurantes.

Ce positionnement territorial induit de fortes connexions avec les territoires limitrophes de l'agglomération trinationale de Bâle et des relations partenariales avec les territoires voisins de Mulhouse Alsace Agglomération et du Sundgau.

Au niveau du paysage et de la morphologie urbaine, le territoire se caractérise globalement par deux typologies différentes délimitées par la rupture topographique du talus « oriental », avec à la clé des enjeux de cohésion territoriale :

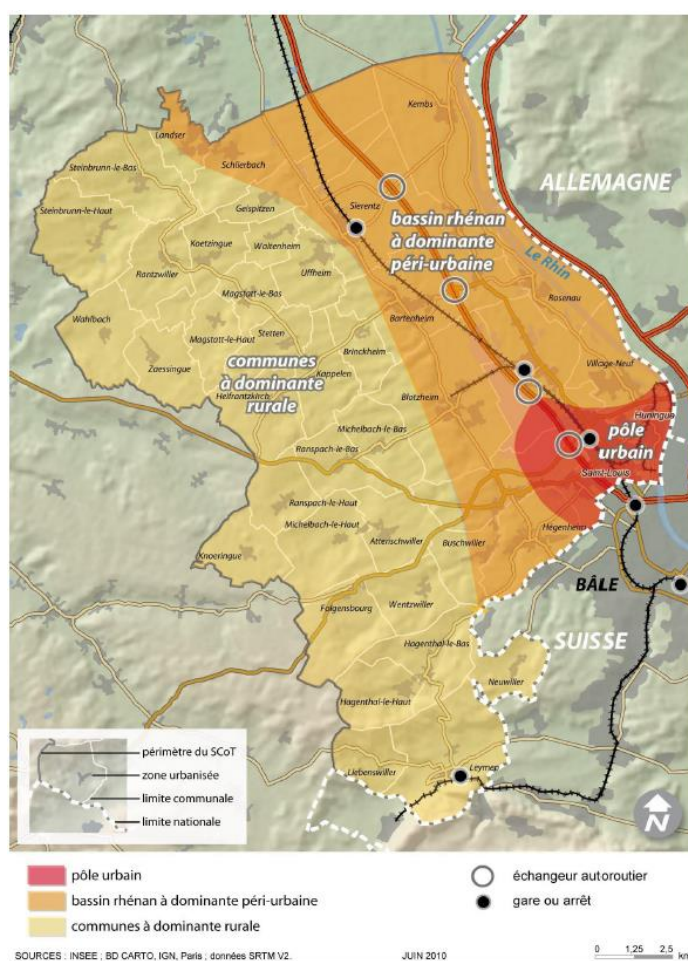
► La plaine rhénane :

Ce secteur regroupe le pôle urbain principal et les pôles secondaires, concentre les communes les plus fortement peuplées et les plus urbaines, les principales zones économiques et équipements administratifs et culturels du territoire.

Il se caractérise également par la présence des principales voies de communication orientées Nord-Sud avec en particulier l'autoroute A35 et la ligne ferroviaire Strasbourg-Bâle.

Une autre spécificité de cette partie du territoire est la présence de l'EuroAirport qui assure la connexion de toute l'agglomération trinationale au reste de l'Europe et comporte un tissu important d'entreprises industrielles.

Les principaux éléments de paysage sont constitués par le Rhin, la réserve naturelle nationale de la Petite Camargue Alsacienne sur 900 ha composée de forêts alluviales et de zones humides, et par la forêt de la Hardt qui débute au Nord du territoire.



► **La partie sundgauvienne :**

Dotée d'un paysage vallonné avec une forte qualité paysagère et environnementale, elle regroupe les communes à dominante rurale avec des noyaux urbains de petite et moyenne taille et des espaces ruraux composés de terres agricoles et de forêts de hêtres.

Dans ce secteur, l'économie est essentiellement tournée vers les activités présentielle et l'agriculture.

2) Des enjeux spécifiques liés à la forte intégration du territoire au sein de l'agglomération trinationale de Bâle

Le territoire est fortement marqué par son intégration dans l'agglomération trinationale de Bâle (900 000 habitants).



Cette situation crée des interdépendances très fortes dans tous les domaines (économique, mobilité, foncier, croissance démographique).

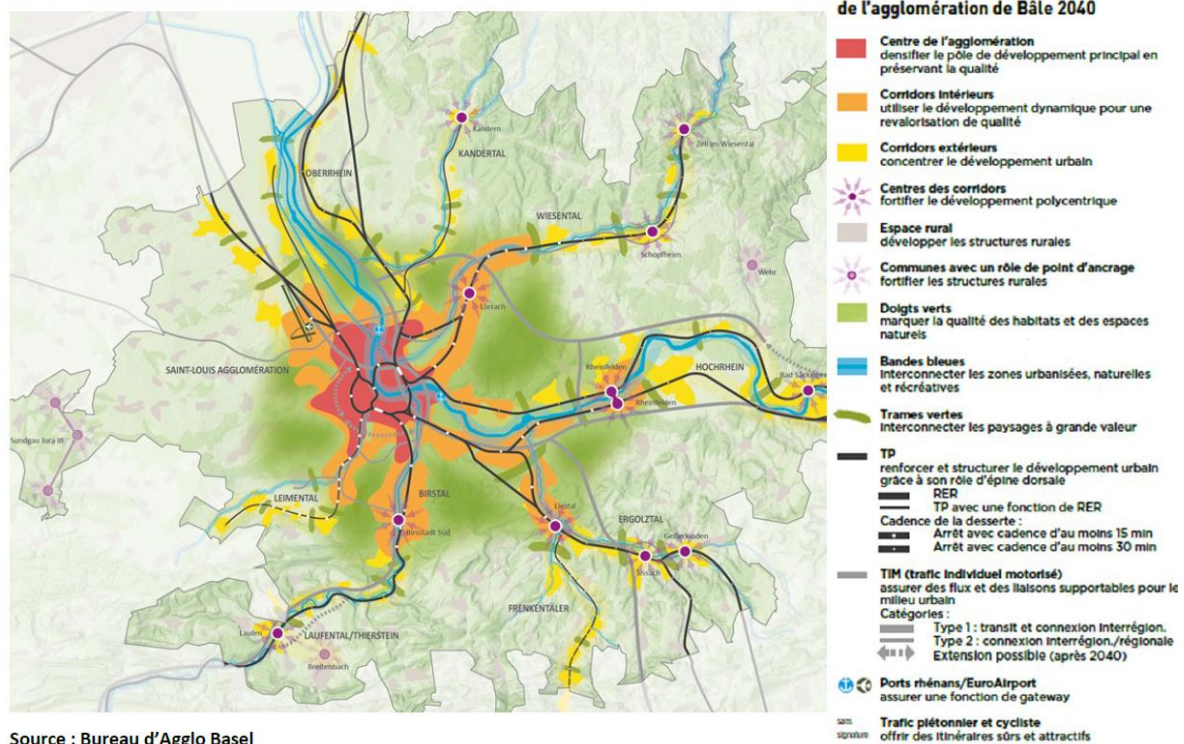
À travers cette intégration, le territoire bénéficie de deux atouts de premier plan :

a) Une accessibilité exceptionnelle

SLA bénéficie d'un réseau multimodal d'infrastructures particulièrement complet et développé :

- l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg se développe au cœur du territoire de SLA :
Classé 7^{ème} aéroport français et 3^{ème} aéroport suisse, 9 millions de passagers en 2019 avec plus de 120 destinations dans 30 pays par vols directs, il dessert toutes les capitales européennes et propose également de nombreuses liaisons intercontinentales directes et par le biais des principaux hubs européens. Par ailleurs, en connexion avec les industries suisses, l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg a développé une importante activité de fret, avec notamment la mise en place en 2021 d'une première ligne transatlantique régulière ;
- Un réseau autoroutier connecté aux grands axes Nord-Sud et Est-Ouest européen par le biais de l'autoroute A 35 et la RD 105 ;
- L'une des voies ferrées les plus empruntées d'Europe (Strasbourg-Bâle) connectée aux réseaux ferrés suisses et allemands ;
- La voie fluviale avec le Rhin connecté aux grands ports maritimes de la mer du Nord (Anvers, Rotterdam, Zeebrugge) et un port qui bénéficie d'une desserte trimodale (fer-route-eau) ;
- Un réseau de transports urbains connecté à celui de Bâle (trams et bus transfrontaliers).

Illustration 1 : Vision d'avenir 2040



Source : Bureau d'Agglo Basel

b) Un contexte économique très favorable

Le rayonnement de l'économie bâloise, et de ses marges (cantons de Bâle-Ville/Bâle Campagne, d'Argovie et de Soleure) attire une population croissante de travailleurs frontaliers de France et d'Allemagne se rendant quotidiennement dans les entreprises suisses.

Ainsi, au sein du territoire de SLA, plus de 50 % des actifs travaillent hors du territoire dont 75 % en suisse, avec à la clé, un revenu moyen par habitant plus élevé que les moyennes départementales et nationales (23 640 € contre 14 700 à l'échelle nationale).

L'intégration dans la métropole bâloise est également à l'origine d'un tissu économique dynamique sur SLA (environ 30 000 emplois en croissance d'environ 1% par an) qui se démarque par l'importance des capitaux étrangers, particulièrement suisses et allemands, et par la diversité des activités stratégiques : pharmacie (2 000 emplois : Novartis, DSM, Delpharm, Elanco, Weleda,...), aéronautique (2 500 emplois : Jet Aviation, Amac, ASB, Nomad), chimie-plasturgie (1 500 emplois : BASF, TFL, EMI, SAF, Top Industrie,...), mécanique électronique (1 500 emplois : Cryostar, Diehl Metering, Endress Hauser, Sterling,...) recherche fondamentale et appliquée (500 emplois : ISL franco-allemand, Holo3,...).

► D'importants flux pendulaires de transit :

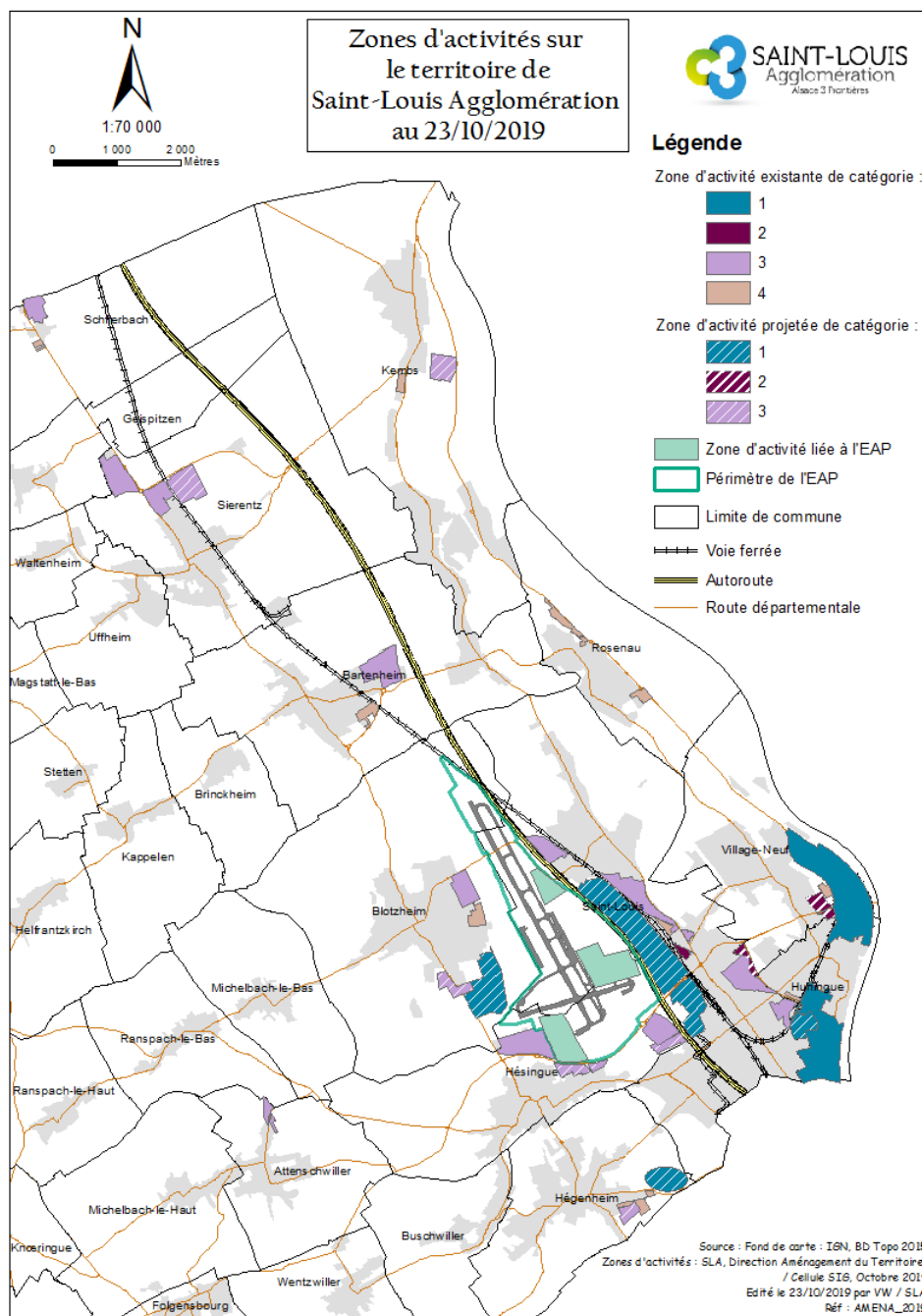
La très forte polarisation des emplois vers Bâle est à l'origine de nombreux déplacements pendulaires (33 000 par jour de la France vers la Suisse, 10 000 par jour de la France vers l'Allemagne) et d'une circulation de plus en plus dense sur le territoire. Ce trafic est généré à la fois par les travailleurs frontaliers issus de SLA, mais aussi par ceux issus de l'extérieur de notre territoire et qui le traversent.

L'organisation et la maîtrise des flux de déplacement constituent donc un enjeu majeur de SLA qui dépassent le seul cadre de notre périmètre. À cet égard, la coopération transfrontalière dans ce domaine (Agglo Basel, ETB), tout comme les partenariats avec les différentes autorités compétentes en matière de mobilité côté français constituent un élément primordial.

► Une forte dépendance économique vis-à-vis de la Suisse

Cette forte polarisation des emplois conduit à un rapport emplois/actifs déséquilibré (61 emplois sur le territoire pour 100 résidents actifs contre 90 à l'échelle régionale).

Ceci génère une forte dépendance de l'emploi par rapport à l'économie suisse (la réciproque est également vraie, le pourcentage de frontaliers dépasse parfois les 20% dans les cantons suisses voisins), ce qui implique pour SLA un enjeu de re-concentration des emplois sur son territoire et d'accompagnement du développement de son tissu économique.



Légende :

Catégorie 1 : Zones d'activités ayant pour vocation de soutenir le développement économique et industriel du territoire, par l'accueil d'entreprises dont les besoins fonciers sont importants. Par ailleurs, elles recouvrent également des zones de rayonnement régional, national ou international, de nature à développer l'attractivité globale du territoire largement au-delà du périmètre du SCOT.

Catégorie 2 ; Il s'agit des entrées de Pays (depuis la Suisse et l'Allemagne), qui ont vocation à accueillir des activités à forte valeur ajoutée dans un environnement de grande qualité.

Catégorie 3 : Les ZAE de type 3 sont des zones mixtes de dimensionnement « moyen » à l'échelle de l'ensemble des ZAE de Saint Louis 3 Frontières (entre 10 et 30 ha dans la plaine du Rhin et au-delà de 5 ha dans les collines du Sundgau), qui ont pour vocation l'accueil et le développement d'entreprises de nature et de rayonnement hétérogènes. Ces zones permettent d'accueillir des activités économiques dont les secteurs d'activités sont complémentaires aux ZAE de types 1 et 2, et dont les besoins fonciers sont plus modérés.

Catégorie 4 : Les ZAE de type 4 regroupent l'ensemble des zones de faible dimensionnement, permettant le développement d'activités de rayonnement plus local, répondant à une logique de proximité. Elles sont en ce sens vouées à accueillir prioritairement les petites industries locales, les activités artisanales en particulier celles qui relèvent du secteur BTP.

► Une forte pression démographique et foncière

L'attractivité économique de la métropole trinationale suscite l'installation chaque année de milliers d'habitants.

Le différentiel des prix du foncier entre les trois parties de l'agglomération trinationale (rapport de 1 à 8) génère pour la partie française la croissance démographique la plus forte de la métropole trinationale et de la Région Grand Est (+ de 1% par an, contre en moyenne 0,1 % Grand Est, 0,5 % côté Suisse, 0,1 % M2A, 0 % Sundgau).

Il en résulte une très forte pression foncière sur le territoire pour répondre aux besoins de logement (775 logements/an), qui nécessite une vigilance particulière sur la consommation foncière et la préservation et la mise en réseau des espaces naturels et agricoles, mais aussi une forte tension à la fois sur le logement :

- Un taux de vacance en baisse et nettement inférieur à celui du département et des territoires voisins : 7,2 % des logements contre 11 % sur M2A et 9,3 % sur la CC Sundgau ;
- une demande d'accès au logement social plus forte que sur le département : 3,49 demandes/attribution contre 2,63 sur M2A et le Sundgau) ;
- une intensité de la construction neuve (ratio nombre de logements construits pour 1 000 ménages) nettement plus forte que sur les territoires voisins et le département : 20,6 contre 6,4 sur M2A et 9,9 sur le Sundgau ;
- mais aussi sur les prix de l'immobilier avec un prix médian des appartements neufs à 3 750 €/m² contre 3 550 €/m² sur M2A et 3 220 €/m² sur le Sundgau.

En parallèle, la nécessaire réduction de la consommation foncière a pour corollaire une densification des opérations de construction qui implique de porter une attention spécifique à la qualité de vie. Cette attention doit être portée tant sur le plan de conception des développements urbains que sur leur positionnement à proximité des lieux de détente et de ressourcement.

3) Des enjeux de transition écologique et énergétique

En novembre 2019, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la motion pour l'urgence climatique. En décembre 2020 le conseil a adopté le premier volet du PCAET présentant le diagnostic territorial et la stratégie sur les secteurs les plus impactant.

La communauté d'agglomération finalise actuellement son PCAET. L'objectif est d'arrêter ce document réglementaire au premier semestre 2021. Il doit suivre les trajectoires et objectifs donnés par la SNBC et le SRADDET en tenant compte des caractéristiques spécifiques de ce territoire : croissance démographique, dynamisme économique, échanges transfrontaliers, multiplicité des acteurs de l'énergie.

En termes de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, les 4 secteurs à enjeux sont :

- le transport/trafic routier
- le résidentiel/habitat
- l'industrie
- les autres transports, notamment l'aérien

Les deux premiers secteurs représentent 54% des émissions de Gaz à Effet de Serre, d'où la priorité donnée au développement des mobilités durables et à la rénovation massive des logements. De même, comme sur beaucoup de territoires français, on observe une grande dépendance aux produits pétroliers (carburants, fioul et gaz). Il y a donc également un enjeu de développement massif des énergies renouvelables et de récupération.

Par ailleurs, SLA est également concernée par des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, sur les aspects qualitatif et quantitatif. Le territoire de SLA est intégré au bassin versant de l'III Nappe Rhin et sa superficie (270 km²) représente près de 13 % du bassin élémentaire III-Nappe-Rhin (2 133 km²). L'industrie est très présente sur le territoire et constitue un secteur très dynamique. L'agriculture est aussi importante avec une très grande part consacrée au maïs. Le Rhin canalisé au XIX^e siècle constitue aujourd'hui un axe majeur pour assurer le transport fluvial à grand gabarit et la production d'énergie hydroélectrique. Ces aménagements ont détruit une grande partie des zones humides. En conséquence, parmi les 9 masses d'eau situées sur le territoire, seules les masses d'eau « le Canal de Huningue » et le « Rhin 1 » sont en bon état. Trois masses d'eau sont en état écologique moyen, peu éloignées de l'objectif de bon état. Quatre masses d'eau ont un état écologique particulièrement dégradé, compte tenu de l'ampleur des pressions rapportées au faible débit d'étiage. En effet, elles font notamment l'objet de prélèvements via les sources utilisées pour l'adduction d'eau potable présentes sur leur bassin versant.

II. Le projet de territoire : orientations et priorités

Ce projet de territoire, dénommé **Vision d'Avenir 2030** a été élaboré pour la première fois en 2017 à l'occasion de la création de Saint-Louis Agglomération et vient de faire l'objet d'une actualisation, au printemps 2021, mettant l'accent sur la transition énergétique et écologique comme axe transversal, irriguant tous les autres axes.

La Vision d'Avenir et ses priorités s'articulent autour de trois orientations :

- 1) Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables ;**
- 2) Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions ;**
- 3) Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous.**

1) Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables

Saint-Louis Agglomération est depuis toujours un territoire d'échanges, de circulations, de flux et de transits, du fait de sa position transfrontalière, de son insertion dans l'agglomération bâloise, et de sa position dans l'armature urbaine alsacienne. Plus le territoire se développe, plus il est attractif, et plus sa capacité à proposer un ensemble de solutions multimodales et intermodales de déplacement (transport en commun, automobile, mobilité active) devient essentiel.

Cette orientation se traduit par cinq priorités :

► **Priorité au développement des transports en commun structurants**

Saint-Louis Agglomération va poursuivre l'organisation de ce carrefour qu'elle constitue par une offre de transports en commun structurants en site propre. C'est un investissement qui nécessite des partenariats forts et durables avec la Suisse, l'Allemagne mais aussi les grands opérateurs de mobilité et d'infrastructure en France que sont la Région, l'Etat, SNCF réseau et désormais la CeA. Le schéma « Cœur d'agglomération » sera, pour les années à venir, le document de référence de cette priorité.

L'effort se concentre nécessairement sur la fluidité et la connectivité du carrefour central, qui occupe toute l'unité urbaine de Saint-Louis. Mais il n'a de sens que si les dessertes sont fréquentes et fonctionnelles tout au long de l'axe nord-sud de Mulhouse/Bâle et de l'axe est-ouest de Lörrach/Altkirch.

► **Réalisation d'un réseau de mobilité douce de proximité**

Le déploiement du réseau de mobilité douce a commencé. Une première tranche importante de travaux sera réalisée durant le mandat 2020-2026. Une autre devra suivre ultérieurement : c'est par un maillage fin que ce réseau de proximité prendra tout son sens. Une part de ce réseau est à réaliser en site propre pour des raisons de sécurité, une autre pourra emprunter le réseau viaire local, moyennant des aménagements pour partager les usages de la chaussée.

Ce réseau prendra une dimension trinationale, par exemple via Leymen et se connectera aussi au nord sur celui de la M2A via Steinbrunn-le-Haut et à l'ouest sur celui de la communauté de communes Sundgau. L'usage de ce réseau est double : quotidien, dans le cadre des déplacements domicile-études, domicile-travail ou domicile-commerces et services ; et récréatif, sportif et touristique, y compris pour l'itinérance de grande portée (EuroVéloRoutes).

► **Résolution des points noirs de la circulation automobile :**

L'objectif est de changer les usages avec moins « d'autosolisme », plus d'autopartage et plus d'intermodalité, même si la voiture individuelle sera encore utilisée surtout dans la partie du territoire qui ne pourra pas être entièrement desservie par un réseau significatif de transports en commun.

► **Engagement dans le management de la mobilité durable :**

Le management de la mobilité durable est l'ensemble des solutions qui impliquent moins des travaux d'infrastructures que de nouvelles façons de se servir de celles qui existent, pour les rendre plus efficaces : chrono-aménagement (signalétique des distances-temps), voies partagées/apaisées, co-voiturage et nouvelles formes de covoiturage, outils numériques pour les usagers mobiles, intégration tarifaire des transports en commun, etc. Ces initiatives se déploieront en prenant en compte les solutions potentiellement existantes ou en gestation dans les territoires voisins, notamment m2A et la communauté de communes du Sundgau.

► **Réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) :**

Cette priorité qui est un objectif transversal à toutes les priorités précédentes a pour conséquence de financer le développement des nouvelles solutions de mobilité et d'accessibilité, le basculement vers les nouveaux carburants non fossiles ou moins polluants (électricité, hybride, hydrogène, biogaz), à condition de les rendre disponibles partout dans le territoire et la recherche d'une certaine sobriété dans l'économie des déplacements, notamment grâce aux solutions d'accès à distance, comme le télétravail.

ZOOM TRANSITION

Agir sur les mobilités, en renforçant les parts modales des transports en commun, du vélo et de la marche, et en réduisant la part modale de la voiture individuelle est la priorité de l'agglomération, étant donné l'impact des transports routiers sur la qualité de vie et les indicateurs climat (GES, énergies fossiles, qualité de l'air).

2) Une ville-monde et des villages : un même territoire attractif à l'heure des transitions

Une métropole et des villages : c'est le paradoxe et la force du territoire de la Communauté de Saint-Louis Agglomération, et c'est ce que sa Vision d'avenir doit viser à « faire tenir ensemble ». La métropole, c'est Bâle, mais l'unité urbaine que constituent Saint-Louis et ses communes voisines en sont la partie française, et ses fonctions sont appelées à se renforcer et à monter en gamme. Les villages, c'est la partie Sundgauvienne du territoire et la réalité structurante pour la plus grande part du territoire.

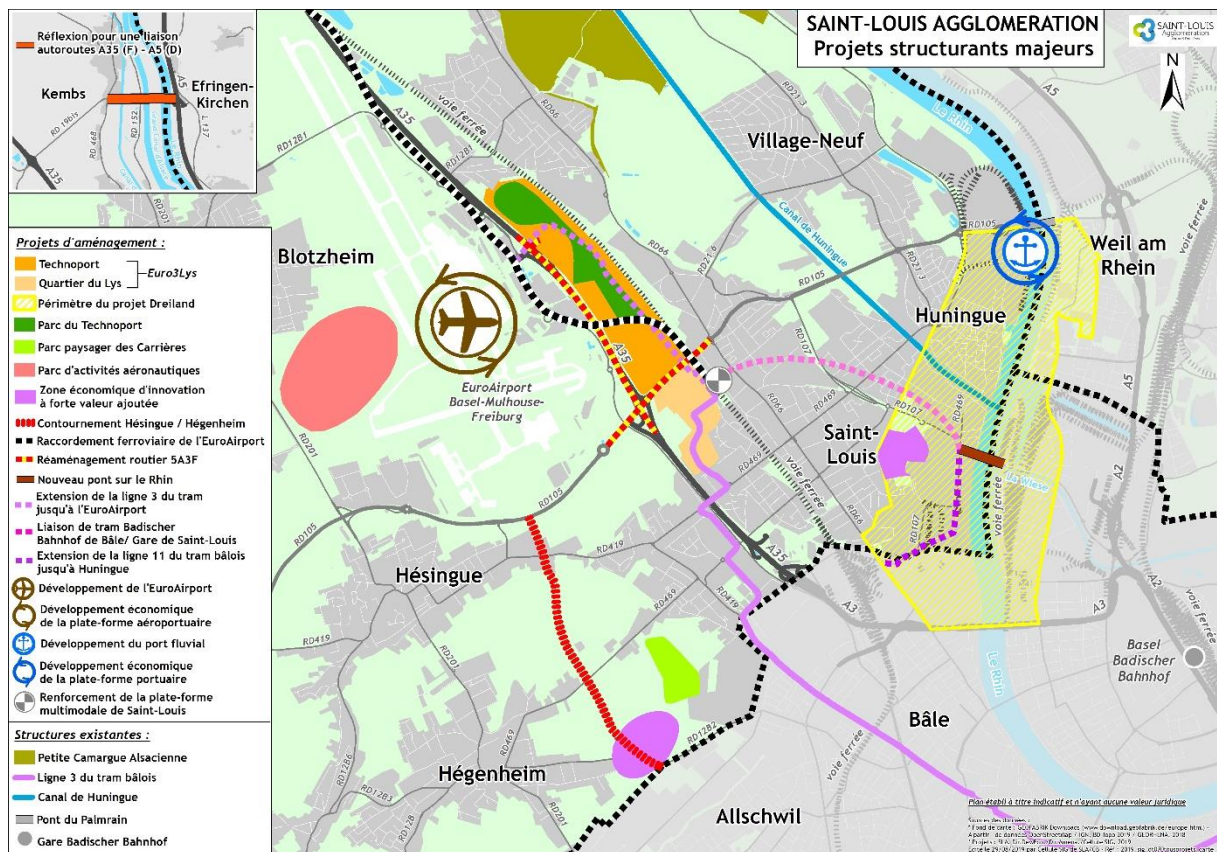
Notre vision du développement métropolitain n'oppose pas l'urbain et le rural, les villes et les campagnes, la forte et la faible densité. Au contraire, elle veut maintenir cette diversité de situations, et de modes de vie et d'occupation de l'espace. C'est grâce au développement métropolitain et à sa prospérité que la Communauté aura les moyens d'aider à faire vivre durablement la campagne et ses villages, et c'est grâce à eux qu'elle pourra tenir une place spécifique dans le développement de la région métropolitaine trinationale.

Cette orientation se traduit par trois priorités :

► **Affirmation et montée en gamme des fonctions métropolitaines :**

La partie française de la métropole trinationale est forte de sa base industrielle, appuyée sur de grands comptes, dans les domaines de la chimie, de la pharmacie, de la cosmétique, de la mécanique, de la métrologie, de la plasturgie et de l'aéronautique. Elle l'est aussi de plus en plus pour ses fonctions tertiaires de recherche et d'innovation, de finance, et de tout ce qui sert l'efficacité métropolitaine (commerces, artisanat, services, hébergement et restauration).

La Vision d'avenir est de s'inscrire résolument dans le développement métropolitain bâlois, en accueillant une part des fonctions métropolitaines qui gagneront à se répartir sur l'ensemble de la métropole trinationale, qu'il s'agisse de fonctions productives, ou de service aux ménages et aux entreprises. Mais il s'agit désormais de le faire en s'engageant, y compris dans le cadre trinational, dans un modèle métropolitain plus écologique, plus attentif à l'économie locale de ses ressources, à son métabolisme territorial, à son respect de l'environnement, et ses contributions à la lutte globale contre le changement climatique.



► **Soutien au développement des fonctions spécifiques de l'espace rural :**

Ce soutien se traduit par la mise en place d'un programme de travail intitulé « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! ». Elle a pour objectif de :

- Faire reconnaître l'agriculture comme une activité structurante pour le territoire et ses paysages. Pour ce faire, la collectivité se donne notamment pour objectif de développer des coopérations entre les agriculteurs et la collectivité pour la réalisation de missions d'intérêt général et de réfléchir à la structuration de filières permettant de créer de nouveaux débouchés économiques.
- Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets alimentaires locaux.
- Promouvoir le « Vivre ensemble » et recréer du lien entre les habitants du monde rural et les agriculteurs qui le façonnent, afin de permettre une meilleure compréhension des uns et des autres.
- Structurer et développer une offre touristique lisible de tourisme vert en fédérant les acteurs autour de projets structurants et de pôles d'attractivités.
- Accompagner et faciliter les projets des communes ou privés en matière d'aménagement ou d'équipement de sites récréatifs et touristiques.

► Affirmation de l'engagement écologique du territoire :

Une démarche porte cet engagement, c'est l'établissement d'un contrat de territoire EAU & CLIMAT avec l'agence de l'eau dont la signature a eu lieu en octobre 2020.

Cette ambition se décline concrètement en 4 grands axes de travail et 50 actions ciblées pour un montant d'investissement de 19,4 millions d'euros pour lequel l'agence de l'eau Rhin-Meuse apportera un soutien de 9,5 millions d'euros.

Le premier axe concerne l'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique. Il s'agira de concilier « eau et nature en ville », de participer activement au Plan Rhin Vivant qui vise la renaturation du fleuve sur l'ensemble de sa rive française et de définir une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales pour faire de l'eau de pluie un atout.

Le second axe vise la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la protection du patrimoine naturel.

Le troisième axe du contrat se focalise sur les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé. Cet objectif concerne à la fois la promotion de l'activité agricole locale à bas niveau d'impact pour la ressource en eau, la préservation de la qualité des cours d'eau en poursuivant les investissements prioritaires en assainissement et la protection de la qualité et gestion quantitative des ressources en eau.

Le quatrième axe, voulu comme un fil conducteur, s'attachera à porter auprès des habitants des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour impliquer et faciliter l'appropriation de ces enjeux.

ZOOM TRANSITION

Saint-Louis Agglomération est engagée dans une démarche européenne ambitieuse : le label Cit'ergie. C'est un label européen, basé sur un référentiel de 60 mesures, valorise et audite des collectivités sur la mise en œuvre de leur politique transversale climat-air-énergie. Ce label intègre également tous les enjeux liés à l'eau, l'agriculture et les déchets.

Les actions sur l'énergie, la biodiversité, l'eau, les ressources, les risques, etc., ne forment pas un champ technique à part. Les sujets portés par le PCAET, la démarche Cit'ergie ou le CTEC traversent tous les domaines et tous les projets déjà énoncés. L'engagement écologique n'est pas une compétence de plus, à côté des autres, c'est une volonté de les transformer toutes, au nom d'un nouveau rapport aux ressources, à l'environnement, au monde vivant et aux écosystèmes. Cela vaut en particulier en matière d'urbanisme, de développement économique, de réalisation des infrastructures, dont il s'agit de faire évoluer les modèles pour en limiter les impacts environnementaux.

3) Un territoire de services et de bien-être pour l'épanouissement de tous

Avec une population qui augmente de plus de 1% par an et une diversité croissante de ménages et d'attentes, les réponses que devra apporter la Communauté en termes de services collectifs locaux sont multiples.

Santé et accès aux soins, notamment pour les personnes âgées du territoire ; services de la petite enfance et de la jeunesse ; offre sportive et culturelle ; soutien aux initiatives et aux actions bénévoles qui concourent au « vivre ensemble » passant par un soutien au développement de la cohabitation intergénérationnelle ; innovation en matière de nouveaux objectifs collectifs de qualité de vie, comme un « plan alimentaire territorial », ou une « politique de l'arbre », etc.

La Communauté de Saint-Louis Agglomération n'a pas vocation à piloter toutes ces politiques et porter toutes les réponses du territoire dans tous les domaines. Elle souhaite continuer à travailler étroitement avec les communes, au sein du « bloc local ». Mais elle le fera dans le cadre d'une vision d'avenir commune à toutes les parties prenantes.

Cette orientation se traduit par trois priorités :

► Renforcement de toutes les centralités et de leur offre de services :

Cette priorité se décline principalement à travers la diffusion de services décentralisés sur tout le périmètre de l'agglomération : pôles de services communautaires décentralisés, généralisation de la fibre optique, déchetteries décentralisées.

D'autre part, les questions de santé et d'habitat sont traitées à l'échelle de l'ensemble du territoire de SLA dans le cadre de deux plans d'actions :

- un Contrat Local de Santé en cours de lancement dont les deux enjeux essentiels sont, d'une part de rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé, en particulier les médecins généralistes ; d'autre part de réguler la concurrence qui tend parfois à s'instaurer sur le territoire en matière d'offre de soins et d'établissements adaptés aux personnes âgées en dépendance ou grande dépendance, pour permettre un déploiement de proximité partout sur le territoire.
- un Programme Local de Habitat, en cours d'élaboration, qui s'articule autour des 4 orientations suivantes, (elles-mêmes déclinées en 19 actions) :
 - 1) Développer une offre résidentielle abordable en agissant sur la diversification du parc et l'équilibre social du territoire
 - 2) Améliorer la qualité et le fonctionnement du parc de logements existants
 - 3) Garantir l'accès et le maintien au logement pour les publics en difficultés
 - 4) Faire vivre le PLH

De la capacité du territoire et de ses acteurs publics et privés à produire une offre de logements accessibles au plus grand nombre, y compris sur le marché du logement locatif aidé, dépendra en grande partie la cohésion sociale et territoriale de la communauté, mais aussi in fine la pérennité de son développement économique, qui dépend toujours des solutions de logement proposées aux actifs, en particulier les jeunes actifs.

► Mise en réseau des politiques culturelles, sportives pour une fierté commune :

Cette mise en réseau pourra concerner les bibliothèques et les lieux-ressources pour la petite enfance (ludothèque, etc.), pour lequel on peut imaginer des offres mobiles à partir des équipements structurants, comme la médiathèque de Sierentz.

Le territoire de la nouvelle communauté a besoin de construire et de cultiver son identité. Elle s'appuiera sur le sport et la culture. Dans ce domaine, il ne s'agit pas en priorité de réaliser de nouveaux équipements, mais de porter ou d'accueillir ensemble des événements culturels, des ambitions sportives, des politiques d'épanouissement et de créativité.

Cette priorité se traduit notamment par la mise en place d'un schéma de développement sportif pour combiner gestion et destination des équipements, animations et évènementiels sportifs qui s'articule autour de 8 axes stratégiques.

► Montée en compétences des hommes et des femmes du territoire :

Il s'agit d'augmenter la compétence linguistique et les compétences professionnelles adaptées aux besoins des employeurs et aux évolutions des technologiques, mais aussi de rapprocher de l'emploi les publics en difficultés.

Les objectifs consisteront à :

- Construire une politique locale d'insertion
- Développer des partenariats de projet avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et des entreprises, pour développer l'offre du territoire dans le cadre d'une stratégie définie avec eux
- Inciter et accompagner la transformation numérique et les efforts d'innovation des entreprises de l'économie de proximité.

ZOOM TRANSITION

Saint-Louis Agglomération a souhaité soutenir ses communes membres dans leurs projets de transition énergétique et écologique au travers de deux outils efficaces : le fond de concours et la collecte et la valorisation en commun des Certificats d'Economie d'Energie. Cet appui financier pour les communes est attribué pour tous les études et travaux qui améliorent l'efficacité énergétique (éclairage public, véhicules électriques), études et travaux d'installation de production d'énergies renouvelables, études et travaux relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, études et travaux relatifs au développement des mobilités durables, études et travaux pour la rénovation thermique de bâtiments. Cet appui financier de la communauté d'agglomération représente 800 000€ par an de budget soit environ 5 Millions d'euros sur le mandat.

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**
Voir tableaux en annexes 1 et 2

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'État, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.

- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
 - **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

Les contacts techniques du PTRTE

Saint-Louis Agglomération	Région Grand Est	Etat	Communauté européenne d'Alsace
<p>DANNER Claude Directeur Général des Services T : 03 89 70 90 73 / 06 77 95 72 34 danner.claude@agglo-saint-louis.fr</p> <p>WISS Catherine Directrice Générale Adjointe T : 03 89 70 90 72 / 07 85 61 03 03 wiss.catherine@agglo-saint-louis.fr</p>	<p>OULEVEY Pascal Chef du service Développement territorial - Suppléant du Directeur / Maison de la Région de Mulhouse T : 03 89 36 90 25 / 06 81 83 58 41 pascal.oulevey@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation / Direction de la Cohésion des Territoires T : 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr</p>	<p>BERTHOLD Gilles Secrétaire général Sous-préfecture de Mulhouse T : 03 89 33 45 22 gilles.berthold@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T : 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>Emma HENRICH Adjointe au Chef de Service de Coordination des Politiques Publique et de l'Appui au Territoire Préfecture du Haut-Rhin T : 03 89 29 21 95 / 06 85 36 21 37 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p>	<p>BROGLIN Jérémy Délégué de la Direction générale / Délégation territoriale Sud Alsace T : 03 89 73 24 40 / 06 62 54 77 90 jeremy.broglin@alsace.eu</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Mulhouse ou son représentant

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent.

EPCI : Président/DGS/DGA de Saint-Louis Agglomération

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

Signataires du Pacte :

Saint-Louis Agglomération

Jean-Marc DEICHTMANN
Président

Région Grand Est

Jean ROTTNER
Président

État

Louis LAUGIER
Préfet du Haut-Rhin

**Collectivité européenne
d'Alsace**

Frédéric BIERRY
Président

Annexes

- [Tableaux de projets \(Annexe 1 et Annexe 2\)](#)